

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉRASME

Projet de procès-verbal

04 décembre 2025-hybride

Etaient présent.es ou représenté.es

Directrice de l'école doctorale :

Sandra RIGOT

Directrice adjoint de l'école doctorale :

Emmanuelle SAVIGNAC

Représentant.es des unités de recherche :

Yanita ANDONOVA, directrice du LabSIC

Nicolas CLINCHAMPS, directeur IDPS représenté par Antoine PECOUD

Aurore MARGAT, directrice du LEPS,

Vincent BERRY, directeur d'EXPERICE

Carine VASSY, directrice adjointe de l'IRIS

François MOREAU, directeur de ACT

Bernard HAFTEL, directeur de l'IRDA représenté par Antoine PECOUD

Malika MANSOURI, directrice de l'UTRPP représentée par Amos SQUVERER

Corinne Luxembourg, directrice de PLEIADE représentée par Héloïse HERMANT

Camal GALLOUJ, directeur du CEPN

Carole BAEZA, représentant du CEPED

Personnels BIATSS :

Isabelle POTIER, Gestionnaire administrative et financière des unités de recherche IRDA et IDPS

Corinne GAUTHIER, Gestionnaire administrative et financière de l'unité de recherche CEPN,

représenté par Camal GALLOUJ

Représentant.es des doctorant.es :

Nicolas BRUN, représenté par Alice CLAVEL

Alice BETOULE,

Filippo GREGGI,

Alice CLAVEL,

Julie CANDAN,

Personnalités extérieures :

Guillemette DE LARQUIER, représentée par Sandra RIGOT

Françoise SULLET-NYLANDER, (visioconférence)

Thomas JOUANLANNE de plaine commune

Invité.es permanent.es :

Sandrine CARON, Coordinatrice des écoles doctorales

Alexandra LÉPINE, Directrice de la recherche

Cynthia SOUMIGRAY, Gestionnaire de l'école doctorale

Ordre du jour

1. Informations générales,
2. Informations sur l'alliance Uninovis,

3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 25 juin 2025,
4. Bilan des inscriptions/réinscriptions 2025-2026 et validation du calendrier de réinscriptions,
5. Approbation par le conseil des inscriptions/réinscriptions non validée.
6. Budget de l'ED 2025 et 2026,
7. Information sur contrat fléchés 2026,
8. Calendrier des contrats doctoraux 2026,
9. Calendrier des conseils de l'ED pour 2026,
10. Informations sur les événements passé et à venir,
11. Formations de l'ED Erasme,
12. Discussion autour de la modification du règlement intérieur de l'ED,
13. Questions diverses.

Sandra RIGOT ouvre la séance à 14h02. Elle commence par faire un petit tour de table afin de présenter tout le monde, car de nouvelles personnes sont présentes.

1. Informations générales,

Sandra RIGOT enchaîne avec le premier point à l'ordre du jour concernant quelques informations générales.

Elle annonce les lauréats du Prix de thèse de la Chancellerie 2025 et félicite deux docteurs de notre université, Elisabeth Iraola et Ivan Garrec, dont les travaux ont été réalisés au sein du laboratoire IRIS.

- Elisabeth Iraola, docteure en santé publique
Sujet : *Recours aux soins gynécologiques et perceptions de l'examen pelvien après des violences conjugales et sexuelles. Du soin gynécologique en suspens aux parcours de soin après des violences.*
Directeur de thèse : Patrick Chariot
- Ivan Garrec, docteur en sociologie
Sujet : *Trouble dans les émotions. Enquête sur l'existence sociale du « trouble de la personnalité borderline » en France.*
Directrices de thèse : Carine Vassy et Isabelle Coutant

Sandra RIGOT poursuit avec le point concernant l'élection des représentant.es des doctorant.es. Les élections se sont tenues le 25 novembre 2025, avec 13 votants sur 250 doctorant.es inscrit.es. La liste ci-dessous a donc été élue.

Alice BETOULE apporte des informations complémentaires concernant les titulaires et les suppléant.es, ainsi que les élu.es titulaires et suppléant.es du CED.

- M. BRUN Nicolas, titulaire, et représentant des doctorant.es au CED , titulaire
- Mme BETOUE Alice, titulaire, et représentante des doctorant.es au CED , titulaire
- M. GREGGI Filippo, titulaire, et représentant des doctorant.es au CED , Suppléant
- Mme CLAVEL Alice, titulaire et représentante des doctorant.es au CED , Suppléante
- M. BOURBOTTE Timothy, titulaire,

- Mme CANDAN Julie, suppléant,
- M. CID Sébastián, suppléant

Sandra RIGOT informe également que, dans l'objectif de renforcer le lien avec les doctorant.es et d'expérimenter de nouvelles formes de communication, les écoles doctorales Erasme et Galilée ont choisi d'ouvrir un nouveau canal d'information.

Cynthia Soumigray complète en précisant que cette initiative fait suite au sondage récemment mené auprès des doctorant.es, dont les retours ont largement encouragé l'exploration de formats plus réactifs et accessibles.

Dans ce cadre, une chaîne WhatsApp a été créée et proposée à l'ensemble des doctorant.es. Elle a pour vocation de diffuser simplement et rapidement les informations les concernant. Cette démarche se veut toutefois expérimentale : elle sera testée pendant une durée d'un an, à l'issue de laquelle son utilité et son efficacité seront évaluées. Si sa gestion s'avère trop lourde ou si l'outil ne répond pas aux attentes, il pourra être ajusté ou abandonné.

Il est également précisé que l'utilisation de cette chaîne repose entièrement sur le volontariat, et que les numéros de téléphone des participant.es ne seront jamais visibles.

Un courriel annonçant la mise en place de cette chaîne a été diffusé via la liste de diffusion. Cynthia Soumigray ajoute qu'il y a déjà 92 abonné.es, ce qui constitue un très bon résultat après seulement une dizaine de jours.

Sandra Rigot informe qu'un changement de nom du laboratoire EXPERICE interviendra très prochainement, comme indiqué par M. Berry lors du tour de table. Le laboratoire EXPERICE portera désormais le nom Laboratoire de recherche Interdisciplinaire sur les Socialisations, les Marges, l'Éducation et l'Expérience (ISMEE).

Sandra RIGOT informe que Karine Grandpierre interviendra un peu plus tard au cours de la séance afin de présenter le projet de réseau Alumni des laboratoires de l'université.

3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 25 juin 2025,

Sandra Rigot invite les membres du Conseil à se prononcer sur le procès-verbal de la séance précédente. Elle demande si des remarques ou modifications doivent être apportées. Aucun commentaire n'est formulé.

Sandra Rigot soumet au Conseil le procès-verbal de la séance du 25 juin 2025.

Vote : 23 voix pour.

Le procès-verbal du Conseil du 25 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations sur l'alliance Uninovis,

Sandra RIGOT donne ensuite la parole aux intervenants suivants concernant l'alliance UNINOVIS :

- Akueson Rudward, coordinateur de l'alliance UNINOVIS
- José Rodriguez-Morales, Directeur des relations internationales (RI)

- Aurélien Biscahie, chargé de projets Recherche

Monsieur Rudward AKUESON commence par présenter l'alliance UNINOVIS.

Il informe que les Universités européennes sont définies par la Commission européenne comme « des alliances transnationales d'établissements d'enseignement supérieur développant une coopération institutionnelle et stratégique de long terme, fondée sur des valeurs et principes partagés et visant à atteindre une coopération durable ». Ces alliances sont principalement financées par l'Union européenne et constituent des réseaux stratégiques entre établissements d'enseignement supérieur européens, visant à renforcer à terme la qualité et la compétitivité de l'enseignement supérieur européen. Depuis 2019, 65 alliances d'universités ont été créées, dont 54 impliquent des établissements français.

Monsieur AKUESON précise les quatre objectifs généraux de ces alliances :

1. La mise en œuvre d'une stratégie de formation et de recherche commune d'excellence à long terme.
2. La création d'un campus interuniversitaire permettant la mobilité d'au moins 50 % des étudiants.
3. Le soutien à une approche interdisciplinaire afin de répondre aux défis sociétaux.
4. Le développement de modèles de bonnes pratiques pour accroître l'attractivité et la compétitivité de l'enseignement supérieur européen.

Les alliances européennes travaillent en collaboration pour mutualiser leurs expertises, infrastructures et ressources, dans le but de développer de nouveaux programmes d'études, projets de recherche et dispositifs d'apprentissage. L'Union européenne finance en moyenne 7 millions d'euros par alliance, dont 5 millions via le programme Erasmus+ et 2 millions via le programme Horizon 2020.

L'axe central de UNINOVIS est la science des données appliquées, un domaine qui mobilise mathématiques, statistiques, intelligence artificielle, calcul scientifique, méthodes scientifiques, algorithmes et systèmes informatiques automatisés pour extraire et exploiter les connaissances à partir de grandes quantités de données brutes. Cette discipline permet de réaliser des modèles et prédictions utiles aux entreprises, services publics et autres parties prenantes. La science des données appliquées se concentre sur la mise en œuvre de solutions basées sur les données pour relever des défis précis.

UNINOVIS vise à devenir la première université européenne dans l'apprentissage, la compréhension, l'analyse, l'utilisation, la gestion et la sécurisation des données dans divers domaines : médecine, biotechnologie, ingénierie, linguistique, affaires, sciences sociales, économie et sciences humaines. L'alliance ambitionne également de développer des écosystèmes d'innovation actifs et dynamiques (hubs d'excellence) au sein des universités membres, tout en maintenant des liens forts avec d'autres régions du monde.

Monsieur AKUESON présente enfin les partenaires de l'alliance UNINOVIS :

- USPN : Université Sorbonne Paris Nord (France)
- UMA : Université de Malaga (Espagne)
- UDCLV : Université de Campanie « Luigi Vanvitelli » (Italie)
- THWS : Université des sciences appliquées de Würzburg-Schweinfurt (Allemagne)

- UT : Université de Tirana (Albanie)
- KK : Université des sciences appliquées de Kaunas (Lituanie)
- TAMK : Université des sciences appliquées de Tampere (Finlande)
- THUAS : Université des sciences appliquées de La Haye (Pays-Bas)

Monsieur AKUESON ajoute que L'USPN est l'université coordinatrice de l'alliance. Son rôle consiste à :

- Coordonner la stratégie avec les partenaires,
- Mettre en œuvre ses propres actions,
- Promouvoir les activités de UNINOVIS,
- Représenter l'alliance auprès des instances institutionnelles.

Monsieur AKUESON finalise la présentation en indiquant que le projet UNINOVIS est organisé autour de 5 Work Packages :

- ❖ Management et coordination – Actions possibles pour l'alliance UNINOVIS.
- ❖ Formation et éducation tout au long de la vie, incluant :
 - Formations innovantes conjointes (cours intensifs, programmes hybrides, mobilités intégrées, micro-certifications)
 - Doubles diplômes et diplômes conjoints (Licence, Master, Doctorat)
 - Masters transdisciplinaires conjoints (Erasmus Mundus)
 - Laboratoires de créativité pour étudiants internationaux (incubateurs, campus virtuel)
- ❖ Recherche, innovation et mobilités, incluant :
 - Groupes de recherche multidisciplinaires transnationaux (Excellence Hubs, Living Labs)
 - Réponse à des appels à projets nationaux et européens de recherche et d'innovation
- ❖ Transition digitale et transition verte
- ❖ Communication, dissémination et excellence, incluant :
 - Mobilité des étudiants et du personnel entre établissements

Monsieur AKUESON demande s'il y a des questions concernant cette intervention et cette présentation.

Sandra RIGOT demande, concernant l'appel pour la mobilité des doctorant.es, comment souhaitez-vous que nous relayions l'information,

Monsieur AKUESON répond qu'il avait justement pensé à passer par les Écoles Doctorales (ED) pour diffuser l'information, et à la publier également sur les sites des ED.

Alice CLAVEL demande si l'appel à projets concerne un cadre général ou des thématiques spécifiques.

Monsieur AKUESON répond que l'appel est plus ou moins cadré. Il ajoute que si les doctorant.es souhaitent réaliser des mobilités d'enseignement dans l'une des universités, ils peuvent directement se rendre au service des relations internationales et postuler via Erasmus.

Sandra RIGOT demande : est-ce que le financement des préprojets de recherche est limité par le budget disponible ? Et comment les projets seront-ils évalués ?

Monsieur AKUESON informe que les axes de recherche sont prédéfinis et nous sommes en train de sélectionner un comité de sélection qui évaluera les dossiers et projets proposés, selon une procédure qui existait déjà pour les demandes Erasmus.

- **Intervention de Madame Grandpierre Karine**

Karine GRANDPIERRE prend la parole afin d'exposer le projet relatif au développement d'un réseau Alumni pour l'Université Sorbonne Paris Nord. Elle débute son intervention en rappelant les objectifs principaux justifiant la mise en place d'un tel réseau. Elle précise notamment que ce réseau permet :

- Àux anciens étudiants de conserver un lien durable avec l'université
- D'offrir des opportunités professionnelles et de valoriser les parcours des diplômé-es
- De permettre aux alumni de participer activement à la vie de l'université
- De rassembler diplômé.es, étudiant.es et partenaires professionnels autour d'un même sentiment d'appartenance.

Karine GRANDPIERRE poursuit en indiquant les finalités globales et les bénéfices attendus du projet. Le réseau a notamment pour vocation de :

- Créer et maintenir un lien durable entre l'université et ses diplômé-es, du 1er au 3e cycle
- Renforcer le rayonnement scientifique de l'université
- Favoriser les synergies entre laboratoires et alumni
- Développer des collaborations inter-institutionnelles
- Encourager le partage de connaissances (notamment à travers des vacations, tables rondes, etc.).

Karine GRANDPIERRE rappelle ensuite que le statut du réseau Alumni a été voté le 19 juin en CFVU. Elle précise que ce statut inclut tous les diplômé.es de diplômes nationaux (DEUST, Licence, Licence Professionnelle, BUT, Master, Doctorat, Diplôme d'État de santé), ainsi que les titulaires de Diplômes Universitaires (DU) et certificats, sous réserve que ces étudiant.es aient été inscrits via Apogée.

Elle souligne que cette démarche s'inscrit dans une politique inclusive visant à reconnaître l'ensemble des parcours de formation proposés par l'université. Elle ajoute que l'identification des Alumni s'effectuera à partir des données du système Apogée.

Karine GRANDPIERRE expose ensuite les avantages du réseau pour les Alumni, à savoir :

- Accès à un réseau professionnel
- Reconnaissance officielle de tous les parcours universitaires
- Développement d'opportunités de collaboration et d'échanges.

Elle précise enfin les avantages pour l'université, notamment :

- Une meilleure valorisation de l'offre de formation de l'Université Sorbonne Paris Nord
- Le développement des relations avec les entreprises

- Le renforcement du mécénat et de la levée de dons destiné au soutien des projets universitaires.

Karine GRANDPIERRE présente ensuite les bénéfices attendus pour les laboratoires, en soulignant notamment :

- L'identification de talents en vue de recrutements futurs
- Le développement de collaborations de recherche internationales
- L'accès à des opportunités partenariales
- Une visibilité accrue auprès du secteur privé
- Le développement d'innovations et de transferts technologiques
- L'obtention de financements divers (travaux académiques, dons, contrats, dispositifs CIFRE, etc.).

Karine GRANDPIERRE remercie l'assemblée : Elle indique qu'elle est heureuse d'être présente pour présenter le projet Alumni souhaité à l'échelle de l'université. L'objectif est de créer un réseau structuré permettant aux anciens de conserver un lien, de participer, et de contribuer au développement de l'établissement. Un support PowerPoint est projeté à cette occasion.

Elle souligne qu'il ne s'agit pas d'être en concurrence avec les composantes, mais d'être complémentaire. Le réseau ne repose pas seulement sur un sentiment d'appartenance ; il doit aussi permettre aux laboratoires d'identifier des talents, d'initier des collaborations et de saisir des opportunités partenariales, y compris à l'international. L'objectif est qu'en 2026 le réseau soit pleinement opérationnel, avec un fort appui des acteurs de la recherche.

Yanita Andonova interroge sur la coordination avec les dispositifs existants afin d'éviter toute redondance et de garantir une véritable valeur ajoutée. Elle mentionne l'importance de l'identification des talents au niveau des laboratoires.

Karine Grandpierre répond que le positionnement du réseau se fait à l'échelle de l'université. Il ne s'agit pas d'une concurrence, mais bien d'une ouverture : un diplômé en sociologie peut être intéressé par d'autres champs de recherche, hors de la composante dont il dépend initialement. L'objectif est de favoriser une interaction interdisciplinaire et une circulation d'informations.

Yanita Andonova s'interroge sur les modalités de coordination avec les dispositifs déjà existants, ceci afin d'éviter toute redondance et d'assurer une véritable valeur ajoutée. Elle souligne également l'importance de l'identification des talents au sein des laboratoires.

Karine Grandpierre répond que le positionnement du réseau est conçu à l'échelle de l'université. Il ne s'agit pas d'un dispositif concurrentiel, mais bien d'un mécanisme d'ouverture permettant l'interdisciplinarité. Elle rappelle qu'un diplômé peut être intéressé par des domaines différents de ceux de sa composante d'origine, et que la démarche vise à renforcer les interactions ainsi qu'à favoriser la circulation des connaissances.

Carine Vassy interroge ensuite l'organisation générale du réseau Alumni, souhaitant savoir s'il fonctionnera sur un mode centralisé ou décentralisé.

Karine Grandpierre indique que la base Apogée, utilisée depuis près de trente ans, sera mobilisée pour identifier et contacter les diplômés. Elle ajoute qu'une personne dédiée prendra en charge le pilotage opérationnel et l'animation du dispositif Alumni.

Carine Vassy précise qu'il serait utile, pour les responsables pédagogiques et scientifiques, de disposer d'informations actualisées afin de maintenir un contact avec les anciens étudiants.

Karine Grandpierre confirme que l'objectif est bien de constituer un vivier de compétences, ce qui suppose une information régulière et partagée avec les laboratoires.

Vincent Berry évoque la question des réseaux professionnels, notamment LinkedIn, comme outil de lien et de capitalisation.

Karine Grandpierre précise que, conformément aux exigences du RGPD, l'université doit disposer de son propre outil de gestion des données, assuré de répondre aux obligations de protection et de confidentialité.

Vincent Berry suggère d'intégrer cette démarche dès le processus d'inscription.

Karine Grandpierre conclut en indiquant que, dans le cadre du passage progressif d'Apogée vers Pégase, des dispositifs d'information et de recueil de consentement des étudiants diplômés seront mis en place afin de sécuriser et de pérenniser la gestion des données.

- 4. Bilan des inscriptions/réinscriptions 2025-2026 et validation du calendrier de réinscriptions,**
- 5. Approbation par le conseil des inscriptions/réinscriptions non validée.**

Sandra Rigot partage son retour d'expérience sur les deux derniers mois, période particulièrement chargée pour la validation des réinscriptions des doctorant.es.

Sandra RIGOT communique des chiffres relatifs aux réinscriptions des doctorant.es. Elle a indiqué que 277 doctorant.es étaient autorisés à s'inscrire. Au 11 septembre, 8 % des doctorant.es étaient inscrit.es, le taux étant d'environ 20 % en octobre, et atteignait 59 % au 6 novembre.

Sandra RIGOT informe également que les chiffres relatifs aux réinscriptions et inscriptions au 04 décembre sont les suivants : sur un total de 237 réinscriptions, 231 ont été réglées et payées, cinq restent non payées (concernant uniquement des régularisations) et une est en attente pour cause de césure.

Concernant les nouvelles inscriptions, 58 dossiers ont été réglés et payés, huit restent non payés et 12 sont en attente.

Sandra Rigot rappelle qu'il est nécessaire de valider autant de CSI que de dossiers et précise qu'elle a effectué de nombreuses relances personnalisées afin d'atteindre un taux de validation satisfaisant. Elle indique également que l'année prochaine, les doctorant.es devront prendre leurs responsabilités, soulignant que cette année a été exceptionnelle puisqu'elle découvrait le processus et ne souhaitait pas être trop rigide.

Sandra Rigot présente ensuite le calendrier de réinscription pour l'année prochaine.

- Date limite CSI : **30 septembre** ;
- Envoi du rapport du CSI à l'ED : **15 octobre** ;
- Validations intégrales de son dossier sur la plateforme des doctorant.es (autorisation de se réinscrire) : **10 novembre** ;
- Paiements des frais de scolarité et finalisation du dossier administratif sur le site de la scolarité : **15 novembre** .

Elle précise que les informations seront également transmises aux directeur.ices de laboratoires, directeur.ices de thèse et relayées par les représentant.es des doctorant.es ainsi que mis sur le site comme toutes les années.

Alexandra Lepine souligne qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer des mails d'urgence pour inciter les différents validateurs à valider en urgence leurs dossiers, rappelant qu'il est important de laisser le temps de prendre connaissance des informations et de préparer leurs démarches à l'avance.

Carole Baeza demande des précisions concernant les cas de CSI avec signature manquante ou problème particulier.

Sandra Rigot répond qu'il existe effectivement des cas particuliers, mais que, vu le nombre de dossiers, le traitement devient complexe si les délais ne sont pas respectés et si aucune relance personnalisée n'est effectuée.

Sandra Rigot propose donc de soumettre au vote le calendrier de réinscription présenté, identique à celui des années précédentes.

Monsieur Gregg Filippo demande à quoi correspond le nombre de doctorant.es non-inscrits.

Cynthia Soumigray explique qu'il s'agit des doctorant.es en régularisation dont les dossiers de l'année précédente bloquent actuellement leur réinscription.

Alexandra Lepine rappelle que les doctorant.es non réinscrits ne bénéficient pas de l'assurance universitaire et qu'en cas de mission ou d'accident, ils ne seront pas couverts par l'université.

Sandra RIGOT aborde des points spécifiques concernant certains doctorant.es qui n'ont pas encore réuni leur CSI ou fourni tous les éléments nécessaires à la validation de leur dossier.

Alice Clavel demande si des informations plus détaillées sur ces doctorant.es sont disponibles.

Camal Gallouj précise qu'un doctorant de son laboratoire n'a pas activement cherché un nouveau directeur de thèse, se contentant d'envoyer un mail au directeur de laboratoire pour en obtenir un.

Sandra RIGOT informe donc le conseil que ce doctorant-ci ne sera donc pas réinscrit, et le conseil approuve cette décision,

Sandra Rigot soumet également la proposition selon laquelle, en cas de non-réponse après trois relances, cela serait considéré comme un abandon de la thèse.

Julie Candan exprime qu'elle ne comprend pas entièrement l'objectif de ce processus et demande des précisions : si, après la date limite de réinscription, le dossier n'est pas finalisé, le doctorant n'est pas autorisé à se réinscrire, quel est alors le principe appliqué pour les non-réponses avant cette date.

François Moreau indique que si une date limite est fixée, il semble compliqué de mettre en place la procédure liée aux mails de non-réponse.

Camal Gallouj précise que l'information est publiée sur les sites officiels et communiquée à tous les doctorant.es, et que, dans ce contexte, il n'est même pas nécessaire de faire des relances, car les doctorant.es doivent prendre leurs responsabilités.

En synthèse, Sandra Rigot rappelle que deux relances seront effectuées. Si le dossier administratif n'est pas finalisé à la date communiquée dans le calendrier présenté, le doctorant ne pourra pas se réinscrire, sauf dans des cas particuliers étudiés avec le bureau.

Le conseil approuve à l'unanimité le calendrier soumis pour la prochaine session de réinscription.

6. Budget de l'ED 2025 et 2026,

Sandra RIGOT informe sur le budget de l'année prochaine. Elle indique que le budget allait diminuer de 10 %, passant de 50 000 € à 45 000 €. Cette réduction devrait principalement impacter la mobilité internationale.

Sandra RIGOT explique que concernant les colloques, le critère de participation reste le même : la participation active avec communication est requise.

Amos SQUVERER demande si la participation du laboratoire reste obligatoire.

Sandra RIGOT confirme que la participation reste obligatoire et doit être répartie à hauteur de 50 % par le laboratoire et 50 % par l'ED.

Emmanuelle Savignac informe qu'à l'origine, une diminution de 20 % du budget avait été envisagée.

En conclusion, le budget pour l'année prochaine est fixé à 45 000 €, et les critères de participation aux colloques ainsi que la répartition du financement demeurent inchangés.

Sandra Rigot a ensuite présenté un point détaillé sur le budget de l'année 2025.

Le financement total des doctorant.es s'élève à 18 444,47 €, soit 37 % du budget. Concernant la mobilité internationale, le budget alloué est de 9 127 €, soit 18 %. Pour les événements, le budget représente 6 905,50 €, soit 14 %, avec deux événements annulés : *Ma thèse en 180 secondes* et les doctoriales, reportés à l'année prochaine.

Le poste formation représente 8 954,90 €, soit 18 %, incluant notamment les formations pour les HDR, qui ont un impact significatif sur le budget de l'ED à hauteur de 7 680 €, soit 85 %. Ce montant représente la moitié de la dépense totale, les formations étant financées par les deux ED. Ces formations comprennent quatre sessions par an, chacune regroupant 12 participants.

Environ 2 % du budget est consacré à la vie de l'ED, incluant les commandes, la reprographie et les auditions.

Cette année, de manière exceptionnelle, 8 % du budget de l'ED a été réquisitionné pour financer partiellement la prolongation d'une doctorant.ese en situation de handicap. Le reste sera pris sur un contrat doctoral de l'année prochaine, sujet qui sera détaillé dans un point prévu à cet effet.

Ainsi se présentent les principales dépenses du budget de l'ED pour 2025.

7. Information sur contrat fléchés 2026,

Sandra RIGOT informe sur les modifications apportées au nouvel appel à contrats fléchés. Le nombre total de contrats est réduit à cinq, avec une limitation d'un contrat par laboratoire. Elle insiste sur la répartition d'un tiers fléchés sur quinze contrats, qu'elle considérée comme satisfaisante.

Sandra RIGOT rappelle que, contrairement à l'année précédente où l'appel avait été lancé plus tôt, un oubli a conduit cette année à une diffusion tardive.

Sandra RIGOT ajoute que les directrices et directeurs des unités de recherche doivent transmettre leurs propositions avant le 12 janvier 2026 ; celles-ci seront examinées par le bureau de l'École doctorale Erasme, puis soumises au vote lors du Conseil de l'ED qui sera organisé en visioconférence le 16 janvier 2026.

Sandra RIGOT soumet donc ce calendrier ainsi que les modifications de cet appel au membre du conseil.

Le conseil approuve à l'unanimité le calendrier et les changements de l'appel pour les contrats fléchés 2026.

8. Calendrier des contrats doctoraux 2026,

Sandra RIGOT indique que, comme à l'accoutumée, l'appel à contrats doctoraux sera soumis au vote du Conseil de l'École doctorale lors de la séance d'avril, préalablement à son lancement.

Sandra RIGOT indique les modifications qui seront apportées à cet appel. Elle fait savoir qu'un contrat sera spécifiquement réservé au handicap.

Elle ajoute, qu'un tiers de contrat sera dédié à la prolongation d'un contrat existant dans le cadre d'une situation de handicap, le reliquat pouvant être attribué sous forme d'un contrat partiel.

Alexandra LEPINE précise que, pour les enseignant.es, les formations peuvent être intégrées à leur service, tandis que pour les autres intervenant.es, elles relèvent du régime de vacances.

Filippo GREGGI s'interroge sur le fait de savoir si le candidat doit trouver lui-même le cofinancement.

Sandra RIGOT précise que la recherche du cofinancement relève de la responsabilité du directeur de thèse.

Julie CANDAN demande si le handicap doit être déclaré auprès de la MDPH.

Alexandra Lépine confirme ce point.

Sandra Rigot rappelle également que lorsque qu'une direction de thèse présente plusieurs candidatures, celle-ci doit obligatoirement les classer.

Sandra Rigot présente ensuite le calendrier de l'appel :

- La date limite d'ouverture d'un dossier de candidature sur la plateforme des doctorant.es est fixée au mardi 26 mai 2026 ;
- Les candidatures, classements et argumentaires des unités de recherche devront être transmis à l'École doctorale le mardi 2 juin 2026 ;
- La première réunion du jury se tiendra en visioconférence le mercredi 10 juin 2026 au matin ;
- La seconde réunion du jury, consacrée aux auditions des candidats en présentiel, aura lieu le vendredi 19 juin 2026 ;
- Le Conseil de l'École doctorale se réunira le mercredi 24 juin 2026 au matin afin de procéder au vote d'attribution des contrats doctoraux.

Sandra RIGOT soumet donc ce calendrier ainsi que les modifications de cet appel au membre du conseil.

Le conseil approuve à l'unanimité le calendrier et les changements de l'appel pour les contrats fléchés 2026.

9. Calendrier des conseils de l'ED pour 2026,

Sandra RIGOT informe les membres des dates des Conseils de l'année 2026.

- Un Conseil extraordinaire se tiendra le vendredi 16 janvier 2026 au matin afin d'examiner les sujets des contrats fléchés ;
- Jeudi 9 avril 2026 au matin ;
- Mercredi 24 juin 2026 au matin ;
- Jeudi 3 décembre 2026 au matin.

10. Informations sur les évènements passé et à venir,

Emmanuelle SAVIGNAC présente les Journées de l'innovation de l'USPN, un événement annuel dédié à la valorisation des projets innovants et des initiatives technologiques portés par l'USPN qui se dérouleront les 9 et 10 décembre 2025 à Condorcet.

Emmanuelle SAVIGNAC précise que, durant ces journées, seront présentés des travaux de thèse issus des écoles doctorales Erasme et Galilée en lien avec l'innovation : méthodes, objets..., et qu'une table ronde sera organisée pour discuter des modalités de la thèse en Cifre.

Elle indique également que les services proposés par l'université Sorbonne Paris Nord, tels que son incubateur ou son accompagnement à l'entrepreneuriat et au portage de projets, seront présents. Elle souligne que celles et ceux intéressés par les questions de transfert, de montage de projets et d'entrepreneuriat pourront rencontrer les collègues des services concernés et bénéficier de leurs conseils.

Julie CANDAN indique que, pour bénéficier des services de l'incubateur, le coût peut être élevé pour les doctorant.es.

Alexandra LEPINE précise les différentes étapes et services proposés par l'incubateur, notamment la préincubation, l'incubation et l'accès aux locaux pour celles et ceux qui le souhaitent.

Emmanuelle SAVIGNAC ajoute qu'il est nécessaire de travailler le dossier avec attention et va voir s'il est possible de négocier des tarifs préférentiels pour les doctorant.es.

Sandrine Caron poursuit en indiquant les dates des événements à venir. Elle précise que les Doctorales Erasme se tiendront le 27 mars 2025 Elle ajoute que la remise des diplômes ainsi que le prix de thèse pour la promotion des docteurs 2025 se tiendront le 22 mai 2026, et que la date des réunions pour les étudiant.es de Master reste encore à définir.

11. Formations de l'ED Erasme,

Emmanuelle SAVIGNAC propose une idée qu'elle reprend de François Moreau consistant à mettre en place, pour les doctorant.es en deuxième année de doctorat, une grille évaluation des formations suivies. Il est proposé qu'un tableau d'évaluation leur soit transmis et que les représentant.e-s et directrices et directeurs d'unité relaient l'information. Cette évaluation permettra d'identifier les formations jugées pertinentes ou non. Il est également proposé de revoir les formations actuellement assurées par des intervenants extérieurs afin d'examiner la possibilité qu'elles soient dispensées en interne par des collègues.

Alice CLAVEL évoque la possibilité par les doctorant.es de proposer des formations.

Emmanuelle SAVIGNAC rappelle que ces formations doivent impérativement être des formations pour partie transversales et qu'elles ne peuvent être disciplinaires.

Sandrine CARON précise qu'il existe deux catalogues de formations et que le rôle de l'école doctorale n'est pas de proposer des formations disciplinaires.

Alice BETOULE souligne qu'au-delà des critiques, des retours positifs ont été formulés concernant des formations très orientées vers la professionnalisation, et s'interroge sur l'existence éventuelle d'un quota.

Alexandra LEPINE rappelle qu'aucune formation disciplinaire ne peut être proposée. Elle indique que, pour les formations, il est nécessaire d'identifier des formateurs et invite à faire remonter à Madame Savignac des idées de formations non disciplinaires.

Emmanuelle SAVIGNAC précise que les formations doctorales procèdent d'un cadrage du ministère et d'attendus du HCERES et impliquent des évaluations sur la qualité de l'ED

Julie CANDAN demande si ces formations peuvent être intégrées dans le service des enseignant.es.

12. Discussion autour de la modification du règlement intérieur de l'ED,

Sandra RIGOT indique que le classement des doctorant.es doit être effectué par la direction de thèse.

François MOREAU précise que ce classement ne concerne que les thèses financées à 100 %.

Sandra RIGOT suggère dans un premier temps que seules les candidatures jugées solides soient transmises à l'école doctorale.

Sandra RIGOT précise également les règles relatives au nombre de thèses encadrées par directeur de thèse : la limite est fixée à cinq thèses financées à 100 %, avec une possibilité d'aller jusqu'à huit thèses en cas de codirection.

Un autre changement est présenté concernant le nombre de nouveaux doctorant.es encadrés : la limite est fixée à deux nouveaux doctorant.es par an, avec une possibilité exceptionnelle d'en encadrer trois, dont un seul à 100 %.

Sandra précise aussi qu'un membre associé peut encadrer un doctorant.es à condition qu'une codirection ou un co-encadrement soit mis en place.

Sandra RIGOT informe la suppression de la lettre de désistement de la direction de thèse. Celle-ci était auparavant demandée en cas de difficulté au cours de la thèse.

Filippo GREGGI s'interroge sur la démarche à suivre dans ces situations.

Sandra RIGOT précise que la procédure repose sur une médiation, avec un traitement au cas par cas.

Sandra RIGOT récapitule, trois relances seront faites par l'ED et dans le cas où la réinscription n'est pas réalisée dans les délais la non-réinscription du doctorant sera prononcée. Elle rappelle que la réinscription annuelle des doctorant.es est obligatoire, mais qu'elle n'est pas de plein droit. Celle-ci reste soumise à une validation pédagogique et administrative par l'école doctorale. L'école doctorale peut refuser une réinscription si les conditions requises ne sont pas respectées, telles que l'absence de rapport d'avancement, un avis défavorable du comité de suivi ou le non-respect des règles internes. En l'absence de réinscription validée, le doctorant est considéré comme ayant abandonné sa thèse et ne peut pas soutenir.

Sandra RIGOT propose d'introduire ces modifications dans le règlement intérieur.

Alexandra LEPINE indique qu'en l'absence d'inscription, aucun financement par l'État ne pourra être attribué.

Emmanuelle SAVIGNAC rappelle que cette règle découle d'un cadre national.

Sandra RIGOT informe sur la composition des jurys, en insistant sur la parité. Une composition avec une seule femme sur cinq membres n'est pas acceptable. Deux femmes sur cinq peuvent être envisagées comme limite basse, dans une logique d'obligation de moyens. Les jurys ne sont pas refusés, mais il est demandé de modifier leur composition pour se rapprocher de cet équilibre.

Sandra RIGOT demande si une modification peut être effectuée sur la plateforme Sirius.

Alexandra LEPINE précise qu'il suffit de lui remonter la demande pour qu'elle examine ce qu'il est possible de faire, en respectant le cahier des charges.

Carine VASSY s'interroge sur l'ancienneté de la plateforme.

Alexandra LEPINE indique que la plateforme date d'environ quatre ans et que, auparavant, tout se faisait sur format papier.

Sandra RIGOT soumet au conseil toutes ces modifications dans le règlement intérieur de l'ED. Les modifications à apporter sont votées à l'unanimité.

13. Questions diverses.

Sandra RIGOT invite les participants à poser toutes les questions qu'ils jugent pertinentes.

Yanita ANDONOVA souligne que la question des locaux au campus Condorcet est récurrente et concerne de nombreux doctorant.es. Elle indique que les conditions actuelles sont insuffisantes, avec très peu de postes de travail (par exemple, 7 postes pour 28 doctorant.es, le reste étant occupé par des enseignants-chercheurs). Elle précise que des solutions provisoires existent, mais qu'elles ne sont pas viables à long terme pour améliorer les conditions de travail.

Vincent BERRY souligne l'importance de ces locaux comme lieux de sociabilisation.

Emmanuelle SAVIGNAC reconnaît la problématique et propose de réaliser un état des lieux de l'occupation des espaces, notant que certains laboratoires investissent beaucoup les lieux et d'autres non. Elle suggère que les locaux de Condorcet et leur logique ne participe pas d'une logique de cheptelisation mais puisse donner lieu à des mutualisations notamment pour les doctorant.es. Elle suggère également d'investir davantage dans les équipements transversaux comme l'Humathèque qui est un très beau lieu de travail.

Isabelle POTIER ajoute que cette question des locaux concerne l'IDPS, peu l'IRDA, et qu'en cas de visites surprises, les locaux semblent peu fréquentés. La collègue de Madame POTIER, également gestionnaire des unités des recherche de droit a été désignée au campus Condorcet pour clarifier l'organisation des locaux entre IRDA et IDPS, afin de mieux connaître qui occupe quoi.

Sandrine CARON rappelle qu'historiquement, elle a recensé les besoins des laboratoires et que l'enthousiasme initial était limité, ce qui explique le faible nombre de locaux investis.

Alexandra LEPINE précise que des cours de master utilisent également ces locaux et qu'une collègue gère les créneaux pour communiquer avec les utilisateurs.

Vincent Berry revient sur la question du nombre d'encadrements par an et propose de limiter à deux doctorant.es par an.

Emmanuelle SAVIGNAC précise que, dans le cadre des candidatures sans contrat, il doit y avoir un examen du dossier par le laboratoire pour vérifier l'éligibilité et le financement, tout en laissant une certaine souplesse. Les directeur.ices de thèse présentent ces candidatures qui sont soit visées par les conseils, soit auditionné.es selon les modes d'organisation des laboratoires.

Sandra précise que, pour un doctorant sans financement, le laboratoire peut auditionner ou donner un avis sur les dossiers, et que l'école doctorale peut également demander à auditionner les doctorant.es. Il est précisé que cette audition peut s'avérer utile lorsqu'un candidat est jugé fragile, afin de vérifier la pertinence de son projet et sa motivation. Elle concerne les doctorant.es sans financement, dans le but d'éviter un trop grand nombre de doctorant.es non financés qui pourraient finir par abandonner.

Monsieur Thomas JOUANLANNE informe les participants de la tenue de la 4^e édition des Rencontres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui se déroulera le jeudi 11 décembre 2025 de 8h30 à 14h au siège de Plaine Commune, à Saint-Denis. Cette journée sera consacrée à l'innovation et à l'entrepreneuriat dans les filières économiques stratégiques et comprendra des présentations, des tables rondes, ainsi que des échanges autour de la vie étudiante et des dispositifs d'accompagnement des étudiants-entrepreneurs. Un buffet

déjeunatoire est prévu à partir de 12h15 pour prolonger les discussions et favoriser le networking entre participants.

Aucune autre question n'étant soulevée, Sandra RIGOT lève la séance à 17h00.